

Résidence Horizons Appel à candidatures Septembre/Octobre 2025

Destiné aux diplômé·e·s 2020 à 2024
des écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes et Tarbes - Pau
et de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse

Horizons est un programme de résidence proposé par la Maison des arts Georges et Claude Pompidou en collaboration avec les quatre écoles supérieures d'art de la Région Occitanie : l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse, le MO.CO. - École supérieure des Beaux-Arts de Montpellier, l'École supérieure des Beaux-Arts de Nîmes et l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées à Pau et Tarbes. Ce programme propose l'accompagnement de jeunes artistes diplômé·e·s de ces établissements dans le cadre d'un projet de résidence aux Maisons Daura à Saint-Cirq-Lapopie (Lot), lieu de ré-sidence de la Maison des arts Georges et Claude Pompidou, centre d'art contemporain d'intérêt national.

Descriptif du dispositif

Quatre jeunes artistes parmi les diplômé·e·s des écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes, Tarbes - Pau et de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse sont accueilli·e·s lors d'une résidence de recherche de six semaines aux Maisons Daura. Cette résidence comprend notamment une rencontre avec le public.

En outre, les artistes bénéficient de la présence à leurs côtés pendant une semaine d'un·e critique d'art qui rédige ensuite un texte critique sur la pratique de chacun·e dont ils·elles peuvent disposer pour promouvoir leur pratique. En 2025, c'est la commissaire et critique d'art Andréanne Béguin qui rencontrera les artistes au cours d'une semaine d'échanges.

Enfin, cette année, les artistes seront rejoint·e·s par un·e artiste diplômé·e de l'école supérieure d'art de La Réunion dans le cadre d'un partenariat avec l'ÉSA Réunion.

Pour ce faire, chaque lauréat bénéficie de l'accompagnement suivant :

- Une bourse de résidence de 900€ (700€ d'allocations et 200€ de droits d'auteur).
- La prise en charge des frais de production, si production il y a, à hauteur maximale de 900€, sur présentation de factures originales.
- La prise en charge d'un billet aller/retour entre le domicile de l'artiste et la résidence, dans la limite d'un montant de 200€.

Conditions d'accès

Ce dispositif est ouvert aux diplômé·e·s DNSEP des années 2020 à 2024 des écoles supérieures d'art de Montpellier, Nîmes, Tarbes - Pau et de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse.

Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures : **4 février 2025**.
- Envoi des dossiers d'inscription : au plus tard le **31 mars 2025** à minuit.
- Choix du jury et réponse aux candidats : **15 avril 2025**.
- Période de résidence : entre le **8 septembre** et le **19 octobre 2024** (6 semaines).

Dossier de candidature

Les dossiers de candidature seront transmis par voie numérique à l'adresse mail suivante : **s.cabrol@magcp.fr** en précisant comme objet: **candidatureMaisonsDaura_nomducandidat**.

Le format de l'envoi prendra la forme d'un fichier PDF compressé dont le poids n'excédera pas 10 Mo, de manière à pouvoir facilement transiter par messagerie électronique. Le fichier transmis comprendra deux parties, intitulées comme suit :

Présentation de l'artiste (2 pages + portfolio) :

- Un feuillet A4 présentant la démarche artistique de l'artiste.
- Un portfolio donnant un aperçu des différents aspects de sa production artistique.
- Un curriculum vitae détaillé, précisant notamment les modalités de diffusion des oeuvres (expositions, catalogues, sites internet...).

Projet artistique (1 à 2 pages à rédiger spécifiquement pour le projet) :

- Une présentation écrite des axes de recherche artistique que l'artiste souhaite développer lors de cette résidence (maximum 2 feuillets).

Toute candidature incomplète ou hors-délai sera rejetée, sans recours possible.

Critères de choix

Les artistes seront choisi·e·s pour :

- La pertinence de leur démarche artistique.
- Leur capacité à se mettre en résonance avec le site : pas de thème imposé mais une prise en compte des lieux en termes d'environnement social, culturel, patrimonial, naturel.

Contractualisation avec les lauréats

Les lauréat·e·s se verront proposer une convention précisant notamment les modalités de la résidence et les obligations qui en découlent.

MAISON DES ARTS

Georges & Claude Pompidou
134 avenue Germain Canet
46160 Cajarc
T +33 (0)5 65 40 78 19
contact@magcp.fr

MAGCP.FR